



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 11 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juin à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de VIDAL Daniel, Maire
Date de convocation du conseil municipal **02/06/2025**

Présents

ARRIBAT Bernard
DURAND Bernard
PONS Françoise
PROENCA Antoine
RAMADIER Michaël
RAZIMBAUD Olivier
ROQUE Christiane
MARTY Josette
LAPETINA Nicolas
PITON Isabelle
COLLET Jessica
STELLA Nicole

Absents

ALARY Carole

Secrétaire de séance

DURAND Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer
Le procès-verbal de la réunion du 15 Avril 2025 est approuvé à l'unanimité

1°) Décision modificative Budget AEP

Suite à la réception d'un courrier provenant de la Préfecture du Tarn en date du 23 mai 2025, une anomalie sur le budget annexe de l'eau a été détectée. Il est nécessaire d'effectuer une décision modificative comme ci-dessous afin de couvrir le remboursement du capital de la dette.

Objet de la dépense	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
BUDGET EAU		
D- 023 Virement à la section d'investissement		15 950,00 €
D- 2315-34 Traitement Camparnau		15 950,00 €
R-021 Virement section exploitation		15 950,00 €
R-701261 Redevance consommation eau potable		5 900,00 €
R-704 Travaux		5 050,00 €
R-70611 Redevance assainissement collectif		5 000,00 €

Le conseil à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative

2°) Travaux section de Causse

La section du Causse souhaite entreprendre des travaux de voirie sur le chemin du Causse à Cangrele. L'entreprise SARL PISTRE nous a fait parvenir un devis d'un montant de 17 193.62€ pour la réalisation des travaux suivants : « béton compacté »

- 3 m de large
- 238 m de long
- 15 cm d'épaisseur.

Ces travaux seront pris en charge par la section du Causse qui dispose de 73 366.96 € et prélevé au compte :

- D-231 OPE 504

Le conseil à l'unanimité :

- Approuve ledit rapport

3°) Régularisation du chemin de Camparnau

Il a été constaté que le chemin de Camparnau ne se trouve que partiellement sur le domaine communal. Il convient de procéder à la régularisation en procédant à l'acquisition d'une portion de 100 mètres de ce chemin.

Le chemin traverse actuellement les parcelles suivantes :

- Section J, parcelle 52 – M. Paul MAJOREL
- Section J, parcelle 53 – Mme Adeline BLAYAC
- Section J, parcelle 54 – Mme Nicole RAZIMBAUD
- Section J, parcelle 476 – M. Jean-Louis VIALET
- Section K, parcelle 595 – Mme Julie CARRIE
- Section K, parcelle 596 – Mme Josy JEAY

Il est proposé de procéder à l'acquisition des portions du chemin situées sur ces parcelles

Le conseil à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition des portions du chemin et autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

4°) Travaux d'enfouissement des câbles HTA-ENEDIS

Dans le cadre des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique, il est prévu d'enfouir des câbles HTA.

Deux conventions de servitude d'ENEDIS sont proposées :

<i>1ère Convention de servitude</i>	Parcelle AD 185 (La Plano)
<i>2ème Convention de servitude</i>	Parcelles AB 120-119 (Av du Languedoc)

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le maire à signer lesdites conventions.

Le conseil à l'unanimité :

- Approuve ledit rapport et autorise Mr le Maire à signer les conventions

5°) Signature convention avec le SDET

Dans le cadre des travaux de renforcement de la ligne HTA sur le P 60 COMPOSTELLE il convient d'établir deux conventions de passage avec le syndicat départemental d'électrification du Tarn (SDET).

Les parcelles concernées par les conventions de passage sont les suivantes :

- Section K, parcelle 374 – Groupement Forestier de Murat
- Section K, parcelle 370 – Groupement Forestier de Murat
- Section K parcelle 720 – Groupement Forestier de Murat
- Section K, parcelle 599 – Groupement Forestier de Murat
- Section K, parcelle 737 – Groupement Forestier de Murat
- Section J, parcelle 67 – Groupement Forestier de Murat
- Section AD, parcelle 163 – Commune de MURAT

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le maire à signer lesdites conventions.

Le conseil à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le maire à signer la convention de passage pour la parcelle 163

6°) Renouvellement Projet éolien Haut-Languedoc

La commune a signé des conventions de servitudes en 2021 avec la société RES SAS désormais dénommée Q Energy.

Suite au projet de renouvellement du Projet éolien Haut Languedoc (Cambon et Salvergues), la société Q Energy nous propose de signer :

Un projet d'Avenant à la Promesse de Constitution de Servitudes (identique à celle signée pour le projet éolien de l'Escur) permettant :

- La précision de l'objet de la servitude de confortement de voirie (anciennement désignée « servitude d'accès ») pour les besoins du projet éolien porté par Q ENERGY ;
- La précision de la désignation des chemins susceptibles de faire l'objet de cette servitude
- La modification de la rémunération associée à cette servitude de confortement de voirie
- La précision de l'objet de la servitude technique permettant la création d'une plateforme de stockage de matériels et fluidification de circulation des convois pour les besoins du projet éolien porté par Q ENERGY ;
- La modification de la rémunération associée à cette servitude technique ;
- L'ajout d'une servitude de surplomb aérien.
- Un projet d'Avenant à la Promesse de Constitution de Servitudes avec la Commune et l'ONF : Permettant la régularisation de notre tableau cadastral afin qu'il corresponde au besoin initial
- Un projet de Promesse de Constitution de Servitudes avec la Commune et la CEPE de Murat : Permettant d'emprunter le chemin pris à bail par la société CEPE de Murat (dont nous avons obtenu un accord pour le projet l'Escur).

Le conseil à l'unanimité :

- Approuve ledit rapport

Le Maire,
Daniel VIDAL



Le secrétaire de séance
Bernard DURAND



